

## Diocèse de Namur

Complément au Communiqué des Évêques de Belgique du 12 mars 2020  
concernant les dispositions à prendre en raison de l'épidémie du coronavirus.

1. Le diocèse de Namur encourage la prière personnelle de tous les baptisés pour vivre, dans la foi, l'espérance et la charité, le temps d'épreuve actuel. La prière suivante, inspirée de la prière du pape François, sera diffusée et priée largement dans notre diocèse :

Ô Marie,  
tu brilles toujours, sur notre chemin,  
en signe de salut et d'espoir.

Nous te faisons confiance, *Secours des malades*,  
toi qui as gardé une foi ferme  
alors que tu as partagé la douleur de Jésus  
au pied de la croix.

Toi, *Reine au Coeur d'Or*,  
tu sais ce dont nous avons besoin,  
et nous sommes sûrs que tu exauceras nos demandes,  
tout comme tu as fait revenir la joie et la fête  
lors des noces de Cana en Galilée,  
après un moment d'épreuve.

Aide-nous, *Mère de l'Amour Divin*,  
*Notre-Dame de Beauraing*,  
à nous conformer à la volonté du Père,  
et à faire ce que Jésus nous dit,  
Lui qui a pris sur lui nos souffrances  
et a été chargé de nos douleurs,  
pour nous porter, à travers la croix,  
à la joie de la résurrection.

Amen.

2. Toutes les célébrations liturgiques publiques sont supprimées, à partir de ce samedi 14 mars matin et jusqu'au vendredi 3 avril minuit au moins. Sont concernées notamment les eucharisties dominicales et les eucharisties quotidiennes.
3. À titre privé, les prêtres qui le souhaitent et en ont la possibilité pourront célébrer l'eucharistie quotidienne *sine populo* selon les normes canoniques et liturgiques (cf. PGMR n°209-231). Les intentions de messes déjà demandées pourront être ainsi exonérées, en invitant les fidèles à s'y unir chez eux dans la prière ; on peut aussi reporter ces intentions de messes à plus tard.
4. Les églises demeurent ouvertes. On peut encourager les fidèles à s'y rendre pour une prière personnelle (prière du chapelet, visite au Saint-Sacrement...).
5. La première collecte impérée du Carême, destinée à Entraide et Fraternité, ne peut avoir lieu. On encouragera la mise à disposition d'un tronc à cette destination dans l'église (à

relever régulièrement) ou on invitera les fidèles à verser directement leur contribution sur le compte bancaire de l'évêché BE98 0689 3596 9393 avec la communication : « pour Entraide et Fraternité ».

6. Les baptêmes, mariages et funérailles pourront avoir lieu en cercle restreint, c'est-à-dire limité aux proches et familiers concernés directement, dans l'intimité familiale.
7. Les sonneries de cloches peuvent être maintenues, n'appelant plus au rassemblement, mais rythmant le temps et invitant à la communion de prière à distance aux heures habituelles.
8. Le Service diocésain de Pastorale Liturgique diffusera en ligne des feuillets proposant, en vue de chaque dimanche, l'office des Laudes, les lectures bibliques de la Messe dominicale, et l'office des Vêpres, que chaque paroisse pourra diffuser.
9. Le Vicariat épiscopal de la Diaconie a diffusé ce jeudi 12 mars des recommandations précises pour les personnes qui oeuvrent dans les aumôneries d'hôpitaux et de maisons de repos, ainsi que pour les visiteurs de malades. On s'y référera complètement. Là où l'accès physique n'est plus permis, on encouragera d'autres manières de garder le contact avec les personnes visitées habituellement (coup de fil, cartes de soutien...).
10. Les rencontres et réunions pastorales organisées par les Services diocésains (comme la Journée diocésaine de formation prévue le 21 mars) sont toutes supprimées et reportées à une date ultérieure.
11. Les rencontres et réunions pastorales organisées au niveau local, notamment paroissial, et qui ne sont pas nécessaires, doivent être supprimées. Les réunions privées de (très) petites équipes (conseil de fabrique, équipe liturgique, accompagnement des catéchumènes...) peuvent être maintenues, selon discernement local.
12. Les Services diocésains et autres organes ecclésiaux encourageront le télétravail et resteront disponibles aux diverses demandes qui leur seront adressées. Les permanences téléphoniques et les contacts via e-mail doivent être maintenus.
13. Les rencontres de catéchèse (réunion, temps de catéchèse, retraite préparatoire...) doivent être supprimées. On encouragera les familles à vivre des temps de catéchèse à la maison, au moyen de supports utiles fournis ou transmis par les paroisses. Le Service Catéveil proposera son expertise en ce domaine. La célébration des divers sacrements (et notamment les premières communions, professions de foi et confirmations), après la date du 3 avril, sera examinée en temps opportun. Pour l'instant, aucune décision ne peut encore être prise.
14. Une cellule de crise est ouverte à l'évêché de Namur, animée par M. Jean-Luc Collage, qui peut être contacté au 081.25.10.93 ou via collage@diocesedenamur.be

« Pour chaque personne, croyante ou non-croyante, c'est un moment propice pour comprendre la valeur de la fraternité, du lien indissoluble entre les uns et les autres. (...) La valeur de la solidarité doit également être incarnée. Nous pensons au voisin, au collègue de bureau, à l'ami d'école, mais surtout aux médecins et aux infirmières qui risquent la contamination et l'infection pour sauver les personnes infectées. Ces travailleurs vivent et nous montrent le sens du mystère de Pâques : don et service » (Cardinal Peter Turkson, Préfet du Dicastère pour le service du développement humain intégral, 11 mars 2020).

Épidémie vient du grec *epi-dèmos*, « sur le peuple ». Je vous invite à vivre cette épreuve qui « nous tombe dessus » sereins, attentifs à l'autre, habités par Dieu. Et je vous bénis en Son nom.

Fait à Namur, le vendredi 13 mars 2020,

+ Pierre WARIN, évêque de Namur